



HAL
open science

Baaqline, de l'Administration Civile de la Montagne à la renaissance municipale. Réflexion sur le pouvoir local au Liban

Isabelle Rivoal

► To cite this version:

Isabelle Rivoal. Baaqline, de l'Administration Civile de la Montagne à la renaissance municipale. Réflexion sur le pouvoir local au Liban. Agnes Favier. Municipalités et pouvoirs locaux au Liban, 24, Institut français du Proche-Orient, pp.319-338 2001, Les Cahiers du CERMOC, 2-905465-20-4. <hal-01423594>

HAL Id: hal-01423594

<https://hal.science/hal-01423594v1>

Submitted on 30 Dec 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Isabelle RIVOAL

*“ Baaqline, de l'Administration Civile de la Montagne à la renaissance municipale.
Réflexion sur le pouvoir local au Liban ”**

D'un point de vue anthropologique, l'étude de municipalités, de conseils municipaux ou encore d'élections municipales sont le plus souvent des voies pour étudier le pouvoir local. Or, en tant que catégorie de description des phénomènes sociaux, la dimension locale est une dimension relative qui n'est jamais posée en dehors de dichotomies permettant de la caractériser (local vs. global, national, central...). Chaque opposition traduit une vision spécifique de l'architecture sociale qui conditionne en retour la lecture du local. Ainsi, les schémas d'analyse proposés sur le monde arabe en général, et le Liban en particulier, diffèrent profondément de la conception du local développée en France. En effet, l'idée d'une nécessaire transcendance, qu'il s'agisse clairement de celle de l'État ou d'un centre moins explicitement qualifié¹, est absente de la plupart des conceptions développées autour de la notion de local dans le monde arabe. Le modèle qui nourrit les analyses n'est pas ancré dans une tradition juridique posant l'État comme objet premier d'analyse, mais dans la sociologie khaldûnienne opposant la tribu à la cité, lieu d'exercice du pouvoir et objet de conquête². Ainsi insérée dans une dynamique qui oppose monde rural et monde urbain, la notion de pouvoir local n'est plus pensée en termes de hiérarchie d'instances politiques, mais comme un lieu social porteur de valeurs et d'identité propres. Ce lieu du pouvoir local est ainsi cherché dans la tribu, dans la communauté religieuse, dans le village, qui ont longtemps focalisé l'attention parce qu'on y voyait l'expression des formes traditionnelles d'organisation sociale³. Ce faisant, la dynamique du schéma khaldûnien a souvent été renversée : de pouvoirs périphériques prédateurs sur le centre urbain, les communautés locales sont alors évaluées en fonction de leurs capacités de résistance aux pressions d'une

* La première phase d'enquête nécessaire à cette étude a été réalisée avec le soutien de la fondation FYSSSEN.

¹ Pour un aperçu sur l'analyse du pouvoir local dans la sociologie politique française, voir J. L. Briquet et F. Sawicki (1989).

² Voir sur ce thème les développements de E. Gellner (1981).

³ Voir l'ensemble des études proposées par L. J. Cantori et I. Harik (1984).

modernité politique et économique exprimées et relayées par les centres urbains (Antoun et I., 1972).

Ce schéma a été adapté à la réalité libanaise par Albert Hourani comme modèle d'analyse au déclenchement de la guerre dans les années 1970. C'est en terme d'opposition idéologique et non de pouvoir que l'historien britannique revisite la dynamique rural / urbain, périphérique / central. L'Etat est introduit dans l'analyse, non comme une entité qui transcenderait et définirait des réalités locales mais comme une centralité particulière, issue de et contrôlée par les tenants d'une idéologie de la montagne, et construite en opposition à la centralité citadine qui la conteste (Hourani, 1977). Il est clair selon cette approche qu'au Liban la référence locale est intimement liée à la question des communautés. Les travaux de Nabil Beyhum se sont largement appuyés sur cette vision des centralités rivales avant de proposer de nouvelles pistes pour la compréhension du pouvoir local. La guerre aurait en effet contribué à renforcer le repli des communautés profondément liées à leur ancrage montagnard à l'intérieur des frontières symboliques, par la destruction de tout ce qui pouvait signifier la centralité urbaine, la communication avec l'autre, les lieux neutres du point de vue de la symbolique communautaire (Beyhum, 1991). Ainsi, les milices ont créé des territoires qu'elles ne pouvaient reproduire que par une ritualisation suffisamment précise de la violence pour en garantir la frontière sans pénétrer sur le territoire de l'autre. A l'intérieur de ces territoires, la quasi-disparition des services de l'État a progressivement conduit les milices à assurer la gestion locale du quotidien par la mise en place de circuits économiques qui renvoyaient aux ancrages régionaux montagnards (Davies, 1991). C'est en ce sens qu'elles doivent être analysées comme de véritables pouvoirs locaux, nés de la volonté de modifier le rapport d'altérité dont la citadinité était porteuse (Beyhum, 1995).

Le local a donc pu être appréhendé, au moins pendant la période de guerre, à la fois comme territoire cloisonné et comme espace construit sur une symbolique communautaire, tourné vers autant de pôles porteurs de légitimité historique. Et surtout, les termes qui le caractérisaient ont été modifiés ; il n'était plus le lieu de pratiques sociales et politiques traditionnelles, mais au contraire s'érigait au nom de discours modernistes et modernisateurs contre des centralités jugées dépassées.

L'intérêt de ces analyses est de poser l'existence de pouvoirs locaux en termes dynamiques. Contrairement aux visions développées à partir du modèle français, le rapport à l'État est relativement marginal pour comprendre l'émergence de ces pouvoirs locaux particuliers qu'ont été les milices et plus généralement toutes les formes d'administration

développées à l'échelle de certaines régions du Liban. Et ce n'est pas simplement l'effondrement de l'État qui a conduit à un vide politique expliquant l'émergence de ces pouvoirs. De ce point de vue, les années de guerre ne peuvent être considérées comme une parenthèse refermée après la remise en place de l'appareil d'État en 1991 et il semble qu'une réflexion sur la renaissance du fait municipal au Liban ne puisse se lire selon une chronologie qui ignore les expériences nées de cette période, sauf à penser que l'institution municipale est radicalement différente dans sa nature, des pouvoirs locaux mis en place pendant la guerre.

Au contraire, on peut proposer de relire l'opposition classique entre la montagne et la ville à partir d'une municipalité située au cœur d'une de ces régions porteuses d'ancrage identitaire. En effet, ces questions se posent peut-être dans le Chouf avec plus d'acuité que partout ailleurs au Liban de par la continuité du leadership exercé par Walîd Junblât sur la région depuis la mort de son père en 1977. Si l'Administration civile de la montagne (ACM), véritable organisation calquée sur les services de l'État mise en place entre 1983 et 1991, n'a été qu'une forme de pouvoir local temporaire, le Parti socialiste progressiste (PSP) que dirige Walîd Junblât et surtout sa stature de *za'im* traditionnel de la communauté druze lui assurent un contrôle sur la majorité des localités du Chouf jusqu'à aujourd'hui. Continuité du leadership sur une région et sur une communauté particulière donc, mais dans quelle mesure cela informe-t-il une lecture des relations de pouvoir dans les localités ? Du point de vue de l'étude des municipalités, quel est donc l'héritage d'une expérience de gestion locale milicienne dans un cadre légal n'existant que dans son rapport à l'État ? Interrogation qui amène à proposer une réflexion plus générale sur la représentation de cette centralité particulière qu'est l'État libanais de l'après-Taëf par rapport à certaines centralités territoriales régionales qui avaient pris de l'importance pendant la guerre. Ces questions ne sont pas seulement issues de considérations théoriques. Elles s'imposent également par la nature même des formes de réorganisation, durant les années du conflit et jusqu'en 1998, des pouvoirs locaux à Baaqline, comme des continuités indéniables qui se lisent dans la composition du nouveau conseil municipal.

Un conseil municipal négocié

Il n'y a pas eu de réelle bataille électorale en mai 1998 à Baaqline, bourgade d'environ 17000 habitants quasiment tous de confession druze⁴. 23 personnes se sont portées candidates pour 15 postes à pourvoir, mais seule une liste avait été constituée à la suite de négociations pré-électorales conduites sous le patronage de Walid Jumblatt et de son homme de confiance, député originaire de la ville, Marwan Hamade. Logiquement, la liste a été élue à l'exception d'un candidat, dont la mise à l'écart à quelques voix près et dans des conditions douteuses, au profit d'un "hors-liste" a constitué le seul événement politique de ces élections. De façon quasi-unanime, on affirme que le fait d'avoir pu présenter une seule liste est une réussite, un gage de bonne entente générale dans le village, d'absence de conflits majeurs qui divisent la population. Loin de constituer à ce titre une exception, la manière dont les élections se sont déroulées à Baaqline reflète ce qui s'est passé partout dans le Chouf. La région s'est en effet distinguée par l'établissement de listes consensuelles dans la quasi-totalité des villages, qu'ils soient druzes ou chrétiens, sous l'impulsion et l'indéniable contrôle de Walid Junblât qui prônait dans ses discours la réconciliation et l'entente (*wifâq*), en particulier dans tous les villages de déplacés.

Par plusieurs aspects, ce conseil municipal reflète bien la population locale en ce sens qu'il est le produit de décisions internes aux familles, que la personnalité élue pour les représenter ait été proposée par consensus et agréée lors de la formation de la liste ou que les noms aient été suggérés *a priori* par Walid Junblât dans certaines familles, qui se sont ralliées à sa décision. Les candidats indépendants étaient, pour la plupart, des individus en lice au cours de ces "primaires" qui ont refusé de renoncer à se présenter en dépit de l'accord de la majorité de leur famille sur un autre nom. Par ailleurs, ce conseil municipal offre une représentation équilibrée d'un point de vue politique puisque 4 de ses membres sont affiliés au PSP, contre 4 au Parti Social Nationaliste Syrien (PSNS)⁵. Ce clivage

⁴ 12000 à 13000 des habitants actuels seraient originaires de Baaqline – 6400 votants – le reste étant constitué essentiellement de déplacés des villages alentours qui sont restés après la guerre (Source municipalité).

⁵ L'octroi de ces quatre sièges au PSNS mérite d'être replacé dans le rapport des forces partisans au niveau national. En effet, ce parti avait cinq représentants à l'assemblée nationale en 1992 et 1996. Cela ne pouvait certainement pas être ignoré par Walid Jumblatt, même si les habitants de Baaqline s'accordent pour dire qu'il a écarté les membres locaux du parti rival qui auraient été les plus dangereux pour lui. Les élections législatives de 2000 ont donné lieu à une relecture des rapports de force à l'échelle locale: sur les voix exprimées à Baaqline, 2400 l'étaient pour la liste de Jumblatt contre 400 pour le candidat druze PSNS de la liste Boustanî, Farîs Dhubiân. Ce rapport a fait dire à certains membres du conseil municipal que Jumblatt avait finalement été "généreux et libéral" en réservant 4 sièges de la municipalité au PSNS ; désormais, il ne

partisan est actuellement beaucoup plus actif dans la société baaqline que l'opposition factionnelle divisant traditionnellement la communauté druze en arslâni et junblâti⁶. Cependant, la majorité des membres qui ne sont pas officiellement affiliés à un parti se déclarent proches de Walîd Junblât dont ils suivent la ligne politique.

Le profil socioprofessionnel de ce conseil est relativement homogène. On y compte trois spécialistes en architecture et aménagement du territoire, un militaire à la retraite, un commerçant, un avocat, un directeur d'école, mais la majorité des membres sont des entrepreneurs ayant exercé leur activité à l'étranger, en Afrique et surtout dans les pays du Golfe. Ils sont aujourd'hui tous installés à Baaqline où certains ont investi leur argent dans le foncier ou des petites boutiques de commerce⁷. Cette forte représentation dans l'institution municipale traduit la promotion d'une frange minoritaire de la population locale, une nouvelle classe d'entrepreneurs et de commerçants expatriés.

Mais au-delà de cette caractéristique sociologique, la relative homogénéité du conseil vient du rôle joué par la plupart de ses membres sur la scène locale bien avant les élections de 1998. De ce point de vue, la municipalité compte peu d'hommes neufs puisqu'on y retrouve l'ancien président du Comité populaire⁸ et du Comité de l'eau de Baaqline, le président de l'association des amis de l'enseignement public, l'ancien président de l'association des commerçants, des membres du club sportif et du comité des fêtes et enfin, des personnalités autrefois actives dans l'ACM. C'est selon ce critère qu'il convient de relire le clivage partisan à Baaqline puisque seuls les quatre figures élues sous l'étiquette du PSNS n'ont joué aucun rôle dans la vie associative baaqline et se singularisent par une posture critique à l'égard de l'héritage du comité populaire.

Par rapport à cet héritage, la figure emblématique est sans conteste Abû Ghayth Rafîq Hamade. Ce septuagénaire est le seul à avoir été membre de la municipalité de 1963. Il a passé plus de dix en Arabie Saoudite et revient à Baaqline en 1981. Après la guerre de la montagne en 1982-1983, il s'engage activement dans la réorganisation des services locaux. On le retrouve parmi les fondateurs du comité populaire de Baaqline en juillet 1984 ; il en

pourrait plus exiger une représentation plus importante sur la base d'un soutien local qui s'est finalement avéré sur-évalué.

⁶ Au Liban, la communauté druze a toujours été structurée au plus haut par l'opposition entre deux factions politiques. Depuis la bataille de 'Ayn Dara en 1711 qui a sanctionné la défaite du parti Yamânî devant la coalition Qaysî, la rivalité factionnelle s'est reconstituée dans l'opposition entre le clan Junblâtî et le clan Arslânî à la tête desquels se trouvent aujourd'hui Walîd Junblât et Talal Arslân.

⁷ Sur la dynamique de la constitution de cette nouvelle classe d'entrepreneurs dans la société druze, voir N. Richani (1990).

⁸ Voir supra sur le comité populaire et le comité de l'eau

deviendra officiellement président deux ans plus tard. Il est aussi promu à un poste de responsabilité dans l'ACM où il se voit confier la présidence de la commission des eaux. Sous son impulsion, le comité de l'eau pour Baaqline, fondé en septembre 1984 et dont il assure également la présidence, est agréé par le ministère des Ressources hydrauliques et électriques. Mais plus que son activisme dans ces différentes instances locales, c'est la reconnaissance de son action comme homme de médiation (*shaykh al-sulh*) au service de la communauté villageoise qui fait de lui un homme reconnu et estimé à Baaqline.

Autour de cet "homme-pivot" incontournable sur la scène locale, le conseil municipal élu s'est positionné dans un double mouvement de rupture et de continuité avec la période précédente, comme le reflète la conduite des négociations pour la présidence de la municipalité. C'est encore une fois la recherche des équilibres politiques qui a motivé l'arrangement pour une répartition du mandat du président en deux termes: une année et demi à Abû Ghayth, quatre années et demi à Badri Taqî ed-dîn. La nomination de Badri Taqî ed-dîn s'appuie sur l'argument de l'équilibre des fonctions de représentation entre les deux familles qui détiennent traditionnellement le leadership dans le village: *bayt* Hamade et *bayt* Taqî ed-dîn⁹. Si aux élections législatives de 1972, cette dernière avait obtenu une représentation au parlement en la personne de Bahij Taqî ed-dîn - élu sur la liste de Kamal Jumblatt, tandis que les Hamade, d'obédience arslaniste, avaient alors majoritairement soutenu la liste de Kamil Chamoun - l'équilibre des forces s'est inversé avec la réélection sans difficulté depuis 1992 de Marwan Hamade comme député de Baaqline.

Les dix-huit mois accordés à Abû Ghayth à la tête du conseil municipal¹⁰ devaient lui permettre de mener à bien la transition entre l'activité du comité populaire et du comité de l'eau - ce dernier n'a été officiellement dissout qu'en janvier 1999 - et la nouvelle équipe municipale. On attendait de cette dernière qu'elle insuffle un certain dynamisme dans la localité pour permettre aux Baaqlinîs de retrouver des emplois dans leur localité et ne plus

⁹ Ce leadership est justifié par le fait que ces familles seraient à l'origine de la fondation de la cité. Les Hamade, famille numériquement la plus importante à Baaqline et qui possède le patrimoine terrien le plus conséquent, sont traditionnellement attachés à la captation des fonctions de représentation religieuse dans la communauté druze tandis que les Taqî ed-dîn sont perçus comme une famille de juristes, occupant depuis des générations des postes importants dans les tribunaux druzes.

¹⁰ Pendant la période durant laquelle Abû Ghayth a dirigé le conseil municipal, Badri Taqî ed-dîn a été nommé au poste d'adjoint. A la fin de son mandat, il était impensable que le président redevienne simple conseiller. On a donc envisagé différentes solutions pour ce dernier comme sa nomination à la tête de la fédération des municipalités du bas-Shûf (*'ittihad baladiyyat al-Shûf al-swahîjâniyy*) ou la création d'une commission spéciale de l'eau, dans des locaux attenants à la municipalité qu'il aurait dirigée. Abû Ghayth a finalement choisi de se retirer purement et simplement du conseil municipal après janvier 2000.

être contraints, pour la majorité, à faire des allers-retours quotidiens entre le Chouf et la capitale.

Une gestion conciliante

Le contexte politique sans tensions, aussi bien à l'intérieur du conseil municipal qu'avec le leadership régional, laissait supposer un fonctionnement municipal sans "blocage" majeur dans la mise en oeuvre de projets locaux. De fait, les premières semaines après les élections ont été l'occasion pour les spécialistes architectes, qui sont aussi les plus jeunes des membres du conseil, de faire valoir leur savoir-faire et leurs idées sur le nécessaire développement de la bourgade. Plusieurs projets ont été soumis en ce sens à l'équipe municipale dans les mois qui ont suivi sa mise en place. Deux années ont cependant eu raison de l'enthousiasme initial.

Un premier bilan de l'action municipale est instructif parce qu'il permet de saisir les différentes visions que les membres du conseil se font du rôle de l'institution municipale. Pour les ingénieurs, la priorité devait incontestablement être accordée à l'élaboration d'outils de planification à l'échelle municipale : mise à jour des archives, collectes de données statistiques et cartographie du territoire municipal en vue de l'élaboration d'un schéma directeur¹¹. Certes, la mise en oeuvre de ces projets requiert des moyens financiers et des moyens en personnels qualifiés que la municipalité ne peut mobiliser sans passer par le ministère des Affaires municipales et villageoises¹². La tutelle réglementaire et financière de l'Etat constitue ainsi une entrave au développement de projets ambitieux. Par exemple, tous les projets de la municipalité doivent ainsi être signés par le *caïmacam*¹³, ce qui prend parfois plusieurs semaines, les demandes d'autorisation de travaux sur la voie publique doivent être déposées et enregistrées par le Tribunal foncier de Ba'abda, les projets exigeant l'engagement de sommes dépassant 2000\$ doivent recevoir l'accord de la *muhafaza*. La tutelle de l'Etat est encore plus pesante à Baaqline puisque celle-ci est l'une

¹¹ Voir la réflexion plus détaillée sur les nécessités de l'aménagement urbain d'un ingénieur de Baaqline: M. Abû Shaqra (2000).

¹² Au-delà d'un nombre fixe de postes, les municipalités ne peuvent employer de personnel de façon permanente. Elles ont recourt pour la plupart des petits travaux d'entretien à l'emploi de main-d'oeuvre journalière non-qualifiée.

¹³ Représentant de l'Etat à l'échelon du *caza*, le *caïmacam* du Chouf basé à Bayt-ed-dîn a été pendant toute cette période 'Issâm Haballah. Tabet 'Idu, proche de Rafiq Hariri lui a succédé depuis dans la fonction.

des deux municipalités du Chouf qui dépendent de la Cour des comptes de Beyrouth pour le contrôle de leur budget¹⁴. Dans ce contexte, le travail municipal exige des déplacements fréquents des conseillers entre Bayt ed-dîn, Ba'abda et Beyrouth ce qui contribue à limiter le dynamisme de l'équipe...

La volonté politique permettrait sans doute de dépasser les contraintes matérielles, mais à Baaqline les techniciens dénoncent l'absence de réel dynamisme derrière la façade d'un discours ambitieux. Les lenteurs ne sont plus mises désormais sur le compte de la période de transition. Il semble que tous les projets susceptibles de fâcher sont systématiquement laissés dans les tiroirs. Ainsi en est-il notamment de la question de redresser les irrégularités dans l'occupation du domaine public de la municipalité. Plusieurs exemples permettent d'illustrer l'attitude du conseil à ce sujet.

Au début des années 1990, Rajah Hamade (connu localement sous le titre honorifique de Rajah Bek), propriétaire de l'école privée Shûf National College (SNC), avait obtenu de la municipalité - alors sous l'autorité du *qaimaqam* 'Issâm Haballah - la location d'un terrain à côté des bâtiments de l'école avec l'intention d'y construire un terrain de tennis. Ce projet venait compléter la réalisation, sur un terrain propriété de la famille Hamade, d'un complexe sportif comprenant piscine, salle de gymnastique et cafétéria (centre "al-kulliyya"). Pour Rajah Hamade, il ne s'agissait pas de faire oeuvre d'évergétisme en ouvrant les activités du centre à la population de la ville, mais de construire un ensemble touristique rentable sur le modèle des plages privées du littoral. Lorsque la nouvelle municipalité a été élue en 1998, l'association sportive de Baaqline a fait valoir l'absence de terrain de sport public et a commencé à revendiquer le mini-stade érigé par le SNC arguant d'irrégularités dans le contrat. En effet, le contrat rédigé en 1994 ne mentionnait pas la possibilité de construire sur la parcelle et de plus, le montant du loyer s'élevant à 2 millions de livres libanaises n'était plus versé à la municipalité depuis 1996.

Certains conseillers municipaux, membres par ailleurs de l'association sportive, ont soumis l'idée de racheter le bâtiment construit par le SNC pour en faire une enceinte appartenant complètement à la municipalité et mise à disposition des jeunes de Baaqline, ou à tout le moins, de réviser les termes du contrat passé avec Rajah Hamade. Le président du conseil a refusé cette option. C'est que Badri Taqî ed-dîn est par ailleurs l'avocat du SNC et il ne saurait, dit-on, prendre de décision qui fâche sans nuire à ses intérêts personnels.

¹⁴ Décret 1429 du 5 juillet 1991.

Cependant, ces pressions via le conseil municipal ont conduit à une modification de la situation puisque après avoir fait des aménagements dans l'enceinte, le propriétaire du SNC a ouvert les portes du terrain pour permettre à l'association sportive d'organiser pour la première fois, en octobre 2000, un tournoi de basket à Baaqline.

Une affaire similaire concerne cette fois le complexe touristique de Baaqline (*mujâma' al-siyah*). L'ensemble (hôtel, restaurant, boutiques, cinéma) construit en retrait de la route principale en est séparé par un terrain propriété de la municipalité. L'utilisation en a été concédée aux propriétaires du complexe qui l'ont aménagé en voie d'accès et en parking pour leur clientèle, sans jamais avoir versé de loyer à la commune. En 1995, le secrétaire de la municipalité a soumis la question au *qaimaqam* pour qu'une procédure juridique de régularisation soit engagée. Cette procédure a été menée à son terme et la municipalité peut se prévaloir d'un jugement l'autorisant à recouvrer l'entière utilisation de ce terrain si le complexe ne paye pas ses arriérés de loyer. Mais la municipalité de 1998 refuse depuis de mettre cette décision à exécution, voire cesse de réclamer le paiement du loyer au motif que la situation économique de l'hôtel et de ses dépendances ne lui permet pas de l'honorer. Mais ici encore, on peut penser que la municipalité se fait le relais d'intérêts privés lorsque l'on sait que deux des actionnaires du complexe sont membres du conseil.

Le terrain sur lequel a été construite la coopérative de Marj Baaqline offre une situation un peu différente car ici, un contrat formel avait été établi entre son président Fawzî Taqî ed-dîn et la commune, celle-ci renonçant au loyer pour une durée de 25 ans. À l'expiration du bail, les conditions d'occupation de la parcelle devaient être renégociées. Or, le contrat arrive à expiration en 2001, et il n'est pas question de changer la situation.

Les intérêts des particuliers ne sont pas les seuls ménagés. C'est l'Etat libanais cette fois qui est en cause dans le terrain octroyé par le *qaimaqam* pour la construction d'un central téléphonique dans les années 1980. En dépit des voix suggérant de réclamer un loyer, le conseil municipal semble prendre note du fait accompli et considérer que la terre est désormais propriété de l'Etat.

Ces quelques cas, sur lesquels le conseil municipal se divise, illustrent un type de gestion patrimonialiste classique dans l'ensemble de la région où le service d'intérêts privés prévaut en l'absence de construction d'un intérêt public. Les entrepreneurs et les commerçants qui défendent l'attitude du conseil municipal à cet égard considèrent que la bonne gestion, c'est finalement de ne pas créer de conflit ouvert et de ne pas sanctionner le fait accompli et les irrégularités commises précédemment. Mais l'aspect intéressant dans

les débats qui animent les réunions du conseil municipal autour de ces affaires, c'est bien l'existence d'une référence à un intérêt public traduit dans les termes d'une nécessaire action « démocratique » (*dimokratiyy*), que la municipalité, en tant qu'institution représentant la population du village, serait chargée d'assumer en faisant valoir ses droits. Cette lecture du rôle de la municipalité est défendue par les techniciens qui prônent activement la mise en place de procédures pour transformer les espaces publics résultants des opérations de lotissement et de remembrement en propriétés privées de la municipalité, une planification de l'aménagement de ces jardins et plus généralement la nécessité d'un *zoning* à partir duquel régulariser les situations au cas par cas.

Ces différences de point de vue, ajoutées aux oppositions partisans qui affleurent selon les problèmes abordés, se traduisent au quotidien dans l'organisation du travail de la municipalité. Les commissions initialement constituées autour des grands axes du programme municipal ont été plusieurs fois paralysées par des dissensions sur les approches avant d'être dissoutes et reconstituées sur la base d'affinités de personnes et non plus de compétences.

Finalement, à côté des charges de gestion administrative (octroi des permis de construire, police municipale, entretien des voies publiques...), la ligne directrice adoptée par le conseil municipal a été de privilégier les actions visant à l'embellissement de la cité et à la promotion de tout ce qui pouvait porter l'étiquette "développement du tourisme et des activités culturelles". En poursuivant le travail de réfection des trottoirs, en conduisant un projet de réhabilitation de l'ancien souk (nettoyage de la pierre naturelle), en plantant des arbres le long de la route principale, en projetant de faire classer le cimetière "monument historique", en éditant des brochures pour la promotion de Baaqline comme capitale historique du Chouf, en proposant un concours récompensant les jardins les mieux fleuris, en organisant manifestations et défilés autour de la figure de l'émir Fakhr ad-dîn, la municipalité entend montrer qu'elle travaille pour le développement de la ville.

Une hypothèse émerge après ce rapide bilan de l'activité municipale : pour comprendre les options choisies par la municipalité de Baaqline, il est peut-être nécessaire de replacer la ville dans son contexte régional, ce qui implique une vision plus large en termes de développement, mais aussi en termes d'identité. En effet, la municipalité est largement héritière d'un modèle de gestion, celui de l'Administration civile de la montagne

et des comités populaires ainsi que d'une vision plus politique du rôle de Baaqline comme capitale du Chouf, forgée pendant les années de guerre.

L'expérience d'un modèle de gestion "civile"

Le Comité populaire de Baaqline a été officiellement créé le 12 juillet 1984 par une décision exécutive du secrétaire administratif de l'ACM, 'Âdîl Syyûr. Il n'était pas question à l'époque que ce comité se substitue à la municipalité qui, si elle avait été officiellement dissoute en 1971, continuait de fonctionner sous l'autorité du *qaimaqam* comme plus d'un tiers des municipalités du Shûf. Bien sûr, dès les premières années de la guerre, des comités informels d'aide aux combattants ou à leurs familles s'étaient mis en place à l'initiative de la population (et notamment des femmes qui entreprenaient de cuisiner, de rassembler des vêtements...), sous l'impulsion du PSP ou des représentants religieux. Et le 14 décembre 1982, après l'invasion israélienne, devant l'accroissement des besoins financiers pour répondre aux besoins dans la localité, un comité financier chargé de recueillir des fonds auprès de la population et de les redistribuer s'était constitué¹⁵. Mais après la création de l'ACM le 1er octobre 1983, les responsables chargés d'organiser la mise en place de la nouvelle structure entreprennent de canaliser la multitude des actions entreprises dans les localités pour les fonder dans leur organigramme. Ils ont donc demandé que des "volontaires" se réunissent dans tous les villages intégrés sous l'autorité de l'ACM pour fonder des Comités populaires responsables devant la nouvelle organisation¹⁶.

Dans quel contexte l'ACM fut-elle mise en place, comment s'est-elle structurée, quels étaient ses objectifs et plus généralement de quelle idéologie était-elle porteuse?

La création de l'ACM doit se lire, selon ses instigateurs, comme une réponse à des "circonstances exceptionnelles" (*al-zurûf al-'istithnâ'iyya*) de destruction des infrastructures et de désorganisation des services publics après la guerre de la montagne¹⁷. L'idée d'une administration suppléant aux services de l'Etat n'est pourtant pas nouvelle et l'ACM se

¹⁵ *Al-Lajna al-sha'biyya fî Ba'aqlîn. Injâzât wa mashârih* (Le Comité populaire de Baaqline. Réalisation et projets) (1991 : 8).

¹⁶ *Taqrîr 'amâna sirr al-'idâra al-madaniyya 'an 'a'mâl wa 'injâzât al-madaniyya fî al-jabal, 1983-1990* (Rapport du secrétariat général de l'administration civile sur le travail et les réalisations civiles dans la montagne, 1983-1990) (1990 : 8).

¹⁷ La fuite de plus de 160000 Chrétiens du Mont-Liban sud en 1983 a sévèrement réduit les capacités de fonctionnement de certains services dont ils composaient presque exclusivement le personnel, notamment dans l'éducation. K. Abou-Rjaili (1989).

construit en référence à d'autres modèles et sur des embryons de structure déjà existants. En effet, la première tentative pour mettre en place une telle organisation revient à Kamâl Junblât qui, en février 1976 demande au juriste Usama Fakhuri de créer un tribunal dans la région de 'Aley, afin de rendre justice à la population venue demander sa protection contre les exactions des miliciens du Mouvement National. Rapidement, ce tribunal est conçu comme le premier organe autour duquel il est envisagé d'organiser une véritable structure administrative dans les régions de 'Aley, de Ba'abda et du Haut Metn. Mais l'expérience de cette Administration Populaire sera de courte durée et les Syriens y mettent fin au mois de septembre (Harik, 1993). Deux mois plus tard, l'idée est reprise dans les régions chrétiennes contrôlées par les Forces libanaises de Bashir Gemayel, lequel charge George Frayha de monter une organisation prenant en charge les services publics qui souffrent de la désertion du personnel dans les régions sous son contrôle. L'encadrement y sera moins formalisé et s'appuiera sur le développement d'organismes populaires (*al-hay'at al-sha'biyya*) assurant ces services¹⁸. Ces initiatives s'inscriront dans la durée de la guerre ; de ce point de vue, les régions sous contrôle maronite sont les premières à s'organiser sous une forme para étatique.

Dans le Chouf, on l'a vu, l'initiative populaire avait été largement encouragée par le PSP. En 1980, les différents réseaux d'entraide locaux s'organisent et fondent l'Union nationale du développement du Chouf (*al-tajâmu' al-watanî al-'inmâ'î fî al-Shûf*). Réunissant des responsables locaux, des membres associatifs et des militants de partis politiques, cette association entend étendre son champ d'activité sur l'ensemble du Chouf en rationalisant le travail à l'échelle régionale par la mise en place de dix commissions thématiques (Ghoussainy, 1998, p. 91). Trois ans plus tard, Walid Jumblatt achève de formaliser cette structure associative en la plaçant sous son contrôle exclusif et proclame la naissance de l'ACM.

C'est bien le poids du contrôle du PSP et de son président qui caractérise la nouvelle administration, à la fois par rapport aux initiatives de gestion locales avant 1983 et par rapport aux autres formes d'administration régionale développées par les milices concurrentes. La structure de l'ACM est en effet pleinement intégrée dans l'organigramme du PSP¹⁹, ses responsables sont placés sous le contrôle du parti par la création d'un poste

¹⁸ A la fin de 1977, 142 organismes sont créés, recrutant 1400 employés pour une population d'un demi million de personnes. J. Harik (1994).

¹⁹ La structure et le recrutement des responsables du PSP avait par ailleurs été profondément modifiée par Walid Junblât à la fin des années 1970 pour en faire une machine de guerre : refonte de l'organisation du parti sous une forme "léniniste" avec comité central et bureau politique, fermeture de l'école des cadres du parti

d'inspecteur du PSP auquel toutes les décisions doivent être soumises et la milice du PSP devient formellement l'organe de police chargé d'exécuter les décisions de l'ACM²⁰.

La déclaration de principe de Walîd Junblât concernant la création de l'ACM est de présenter cette organisation comme un moyen provisoire et non légal d'assister l'Etat pour la prestation des services publics et sociaux dans une région sinistrée par la guerre. Pourtant, la réaction du gouvernement libanais au soir du 1er octobre 1983 sera extrêmement violente puisqu'une réunion d'urgence du cabinet se tiendra à Baabda au terme de laquelle Junblât est accusé de rechercher la partition du Liban par la création d'un canton druze. Plus que le discours, franchement hostile à l'Etat, qui constitue la rhétorique du PSP à cette période, plus que la formalisation de sa structure comme miroir des différents postes ministériels, c'est peut-être la particularité de l'implantation de cette ACM qui constituait la plus grande menace pour l'Etat libanais.

En effet, à la différence de l'Administration Populaire de 1976, l'ACM étend sa juridiction sur tous les territoires montagnards contrôlés par un PSP soutenu par la Syrie (le Mont-Liban sud qui comprend le Chouf, Aaley, Sahîl, certaines parties de l'Iqlim al-Kharrûb et du Matn), mais ne prétend pas s'appliquer aux quartiers de Beyrouth où est implantée la milice druze. L'hostilité à l'Etat se double d'un repli sur un territoire-sanctuarisé, pour reprendre la terminologie de Nabil Beyhum (Beyhum, 1995), effectivement délimité et contrôlé avec la mise en place de l'ACM. Il est symptomatique, par exemple, que la fondation de l'ACM passe par la mise en place d'un office des affaires financières, qui s'arrogue la fonction régaliennne de levée des impôts sur ce territoire. De plus, l'essentiel des fonds de fonctionnement de cette ACM proviendra des taxes perçues par les miliciens aux barrages contrôlant toutes les voies d'accès à la montagne, ce qui contribuait à renforcer la dimension symbolique de la frontière²¹. Et à l'intérieur de ce territoire, le "marquage symbolique" tend à envahir l'espace : installation des bureaux de l'ACM à Bayt ed-dîn, capitale du *caza* du Shûf, dans le palais de l'émir Shihab que Walîd Junblât entreprend de rénover, érection de monuments à la gloire des combattants de 1860 et 1983 défendant leurs terres, stèles commémorant le martyr Kamal Junblât, etc... Ce sont aussi

dont l'éducation politique est rendue caduque de fait de la promotion des cadres militaires dans les instances dirigeantes et renforcement de la discipline partisane (N. Richani (1998 : 64 et 92).

²⁰ Pour plus de détails sur l'imbrication de l'ACM et du PSP, voir J. Harik (1993).

²¹ Ces droits de péage aux points d'entrée du territoire de l'ACM (taxes de passage et impôts sur les marchandises transportées) constitueront près de 70% du budget de l'ACM. Le restant est constitué des impôts perçus au nom de l'Etat (impôts locaux, impôts sur les entreprises), des timbres fiscaux pour la délivrance de permis administratifs et de "donations" (J. Harik, 1993). Son budget annuel s'élève à près de 200 millions de dollars par an (E. Picard, 1996).

les fonctionnaires druzes travaillant dans les ministères beyrouthins qui sont appelés à Bayt ed-dîn pour coopérer avec l'ACM, même si officiellement ils continuent d'être au service de l'Etat²². Avec la création de l'ACM, c'est bien à l'émergence d'une centralité sur le modèle de l'Etat au cœur d'un territoire aux frontières marquées à laquelle on assiste.

L'idéologie implicite de l'ACM affleure encore plus nettement à considérer les politiques mises en œuvre dans son cadre. Un bilan de l'action de l'Administration fait apparaître des options assez nettement dessinées. Comme ses responsables accusent l'Etat d'avoir sciemment négligé le Chouf²³ dans ses programmes d'équipement, l'ACM va d'abord s'attaquer à la réhabilitation des infrastructures de la région et particulièrement au réseau routier²⁴ et au réseau de distribution d'eau potable²⁵. Parallèlement, elle privilégie le développement des services au point de devenir le plus gros employeur du Chouf (jusqu'à 15 à 16000 personnes vivront des salaires versés par l'ACM qu'il s'agisse d'emplois tertiaires, de travail agricole notamment dans la grande bananeraie du PSP à Damûr ou de travail dans la milice) (Richani, 1991). Un gros effort sera fait en faveur de l'éducation par le recrutement massif d'enseignants pour remplacer les Chrétiens déplacés et la création d'écoles souvent sous le patronage d'institutions caritatives druzes pro-Junblatt. Cette question de l'éducation ne relève pas seulement d'une remise en état de l'infrastructure par la prise en charge du recrutement des enseignements, mais deviendra un véritable cheval de bataille idéologique de l'ACM qui s'arrogera le droit d'organiser ses propres examens et de produire ses propres manuels scolaires (Al-Amine, 1989).

La conception gestionnaire adoptée par l'ACM est clairement "étatiste" : développement des infrastructures et recours à la fonctionnarisation massive comme solution aux difficultés économiques sont préférés à l'alliance avec une classe bourgeoise d'entrepreneurs qui aurait investi dans la région sous la protection de l'ACM. Dans sa propagande, l'ACM se posera en véritable incarnation de ce que doit être un Etat sur le modèle des États occidentaux, en mettant en exergue ses méthodes de planification (en 1987, l'ACM lance une étude consultative dans tous les villages pour évaluer leurs

²² *Ibid.*

²³ Bien que l'autorité de l'ACM déborde largement cette région, les développements qui suivent ne prennent en compte que le Chouf.

²⁴ L'ACM jouait le rôle de coordinateur dans l'exécution des projets entre le CDR, le Ministère des Travaux Publics et les sociétés concessionnaires. Mais il faut savoir que Walîd Junblât est par deux fois en charge du Ministère des Travaux Publics durant cette période : dans le gouvernement de Rashîd Karamé en 1984 et dans celui de Sélim Hoss en 1989.

²⁵ N. El-Ghoussainy (1988: 170-186).

besoins²⁶), son "modernisme" à travers un certain nombre de projets de vitrine (exemple de la ferme pilote de 'Ammik) et surtout son fonctionnement efficace et "réellement patriotique" parce que non grevé par le poids du confessionnalisme imputé à l'Etat libanais²⁷. Ceci permet de comprendre le paradoxe d'une perception de l'État comme modèle à imiter et comme repoussoir tout à la fois. Car ce qui est en jeu dans la critique d'un État confessionnel, c'est avant tout la prépondérance que jouent les Maronites dans ses structures.

L'activité du comité populaire de Baaqline durant la période reflète largement les mêmes priorités au niveau de la localité. Un document bilan détaille les réalisations de ce comité populaire de 1984 à 1991. Les premiers postes présentés concernent l'aide aux miliciens et les pensions versées aux blessés et familles de martyrs. Dans ce champ de l'aide sociale, le comité a créé une Fondation Druze d'Aide Sociale afin d'aider à l'éducation des jeunes par des dons de livres ou par l'octroi de bourses de scolarité²⁸

Mais les réalisations de ce comité concernent surtout l'entretien des équipements (nettoyage des canaux, des voies publiques - souvent effectuées par les scouts du PSP - construction de parapets de protection, ramassage des ordures, restauration des transformateurs et des lignes électriques..) et le développement du réseau d'eau potable de la ville. Considéré comme le problème crucial de la localité, la pénurie d'eau potable est une question qui relève du symbolique à Baaqline puisque c'est le manque d'eau qui serait, explique-t-on, à l'origine du déménagement de Fakhr ad-dîn à Dayr al-Qamar.

Ce problème a donc justifié la création du comité pour la rénovation du réseau un an après la mise en place du comité populaire par la décision du *qaimaqam* 'Issam Haballah²⁹. Si de 1984 à 1989, le comité doit théoriquement travailler de concert avec la municipalité, après cette période le *qaimaqam* a édité un arrêté selon lequel la municipalité ne prendrait désormais plus rien en charge. En théorie, l'argent que le comité prélevait ou recevait pour financer le développement ou la réfection du réseau hydraulique l'était au nom de la

²⁶ L'étude sera menée par la commission des travaux publics de l'ACM en collaboration avec Oger Liban, la compagnie de construction en bâtiment de Rafic Hariri

²⁷ Voir l'introduction du fascicule *Al-Lajna al-Sha'biyya*, *op. cit.*

²⁸ Cette Fondation et les bâtiments qu'elle occupe au centre de Baaqline sont progressivement passés sous le contrôle de l'un de ses principaux contributeurs, Bahjât Ghayth, après que celui a obtenu la direction spirituelle de la communauté en 1991 et s'est éloigné politiquement de Walid Jumblatt

²⁹ Décision n° 93 en date du 10 septembre 1984 confirmée par la décision n°152/2/A du ministère des Ressources hydrauliques et électriques de la république libanaise en date du 9 décembre 1985.

municipalité de Baaqline, tandis qu'après 1989, tout est décidé au nom de ce comité qui n'a officiellement disparu que le 1er janvier 1999.

En 1984, l'eau qui alimentait Baaqline provenait de deux sources (Nab' es-Safa à Bayt ed-dîn et source de Barûk) en quantité nettement insuffisante pour répondre aux besoins de la population. La tâche assignée à ce comité de l'eau était donc la rénovation et le développement du réseau hydraulique de Baaqline. Pour cela le conseil recourait à différents types de financements : aides de l'administration civile (souvent qualifiées dans les discours comme les "aides de Walîd Bek"), aides du ministère des Ressources hydrauliques et électriques, aides internationales et participation de la population. En tout, entre 1984 et 1999, ce conseil aurait dépensé un milliard de livres libanaises pour les différents projets engagés³⁰.

La mise en œuvre de ces programmes dépasse certes la temporalité de la période de gestion milicienne du territoire régional, mais c'est seulement après la mise en place de l'ACM qu'ils se verront réalisés, la municipalité d'avant-guerre n'ayant pu rien obtenir en matière d'aides de l'Etat. En un sens, le volontarisme manifesté est un reflet de l'idéologie de la période, mais surtout, la position charnière occupée par Abû Ghayth Rafîq Hamade à la tête de la commission de l'eau dans l'institution de Bayt ed-dîn illustre le fait que le développement des infrastructures dans les localités implique un fonctionnement clientéliste vis-à-vis de l'ACM comme il pouvait l'impliquer vis-à-vis de l'État.

Ce parcours nous permet-il de qualifier l'expérience de l'ACM et des Comités populaires? Ou plutôt, comment convient-il de la resituer dans une interrogation plus générale sur les formes du pouvoir local au Liban et la modification de ces formes pendant la période de la guerre ? La sémantique utilisée par les acteurs pour qualifier les différentes organisations locales livre des pistes en ce sens puisque les dimensions violentes de la réalité d'un pouvoir local milicien sont gommées au profit de rhétoriques mettant en avant l'initiative populaire et donc, la démocratisation de la gestion locale. C'est le cas dans l'utilisation du terme *sha'abî* pour désigner les comités villageois. La référence à la civilité

³⁰ En 1986, il fut creusé un premier puits de sondage à Melloul. Le forage a été financé par l'UNICEF, l'ACM, et le ministère. Il a fallu ensuite l'équiper de canalisations pour acheminer l'eau jusqu'au château d'eau, le réseau construit en 1970 s'étant révélé complètement défectueux et celui mis en place en 1938 en mauvais état. Un deuxième puits a été creusé la même année par le ministère, l'équipement (pompe et tuyaux) ayant été pris en charge par le comité. Mais ce puits n'a pratiquement pas donné d'eau. Un troisième sondage est effectué en 1996 à plus de 350m par le ministère, c'est encore un échec. Enfin, un quatrième puits est creusé à Krayya toujours par le ministère, le ministère des Déplacés finançant l'équipement et les 1500m de raccord au puits de Melloul. Au forage des puits, il faut ajouter la construction d'un château d'eau, d'une citerne, l'équipement d'un générateur et de tout le système de canalisation pour acheminer l'eau dans les maisons.

est plus complexe puisqu'elle s'exprime de façon différente dans les termes de *madanî* et *'ahlî* qui renvoient à des conceptions différentes du rapport à l'autorité. Avec *madaniy* (un terme construit sur la même racine que *tamaddûn* qui signifie sédentarisation) on a la référence à la fixation des tribus sous une autorité et l'évocation d'un principe de civilité à connotation urbaine. *'Ahlî* est dénuée de toute idée de soumission à une autorité et au contraire sert à désigner ce qui n'est pas sous l'emprise d'un contrôle étatique comme dans l'expression d'école *'ahlî*, c'est-à-dire d'école privée sans aides de l'Etat. De ce point de vue, il est intéressant de souligner que *madanî* a été choisi pour qualifier de "civile" l'administration de la montagne tandis que les associations diverses créées dans les villages à la fin de la guerre sont désignées comme les *jami'at 'ahliyya*.

Avec la référence à une expérience de gestion "civile" pour qualifier la période de l'ACM, on échappe donc à deux termes qui semblent impropres à en rendre compte du point de vue de la population à laquelle elle s'est appliquée, celui de gestion milicienne et celui de gestion communautaire, préférant retenir la relation ambiguë établie à la référence étatique entre déni parfois violent, collaboration nécessaire et modèle incontournable.

L'héritage de la mobilisation populaire

Après la signature des accords de Taëf en 1990 et la sanction de l'échec des différents "régionalismes" créés par les pouvoirs miliciens, comment s'est réorganisée la vie dans les localités?

Si la tentative de Walîd Junblât pour pérenniser, en quelque sorte, l'expérience de l'ACM par la création d'un Conseil de la Montagne qui aurait bénéficié de capitaux spéciaux pour la reconstruction, sur le modèle du Conseil du Sud, n'a pas été acceptée par l'Etat, les structures locales ont en revanche continué à fonctionner dans les localités. Ainsi à Baaqline, la décision locale se trouvait répartie entre trois pôles : la municipalité sous l'autorité du *qaimaqam* dont le rôle, essentiellement administratif, était assuré par les quelques fonctionnaires restés en poste, le comité populaire et le comité pour l'eau. Pendant la période de l'ACM, la municipalité avait été dépouillée de la plupart de ses prérogatives puisque le droit de lever les taxes avait été conféré au comité populaire sous l'autorité de l'ACM, qui redistribuait une enveloppe financière (*qimat al-tâ'jîriyya*) à la municipalité, enveloppe essentiellement consacrée au versement des salaires aux employés encore en

activité³¹. Cette situation prend fin avec la disparition de l'ACM et la municipalité recouvre ses attributions légales, c'est-à-dire principalement le droit de prélever les impôts locaux.

Concrètement, la situation sur le terrain est plus confuse. En effet, le *qaimaqam* qui se trouve en charge de 32 municipalités dissoutes sur les 67 que compte le *caza* du Chouf (Antoun, 1998, p. 214) se comporte plus en autorité exécutive qu'en initiateur de projets. L'équipe qui composait le comité populaire va se déliter avec les mois, certains membres se repliant dans les bureaux du PSP à Baaqline, d'autres prenant l'initiative de créer des associations, artisanes ou citoyennes. Il ne disparaîtra officiellement qu'avec l'entrée en fonction du nouveau conseil municipal. En revanche, le comité de l'eau demeure un pôle de décision actif et continue de travailler en son nom avec le *qaimaqam*. Pour ce qui est de la municipalité, un fonctionnaire, le secrétaire (*kâtib*) Mûnir Abû Hatum va progressivement s'ériger en véritable "président" soumettant au *qaimaqam*, avec lequel il tisse des liens privilégiés, les projets ou décisions à prendre à Baaqline. Enfin, la fédération des municipalités, "*ittihad baladiyyat al-Shûf al-swahîjâniyy*" créée en 1979 sous l'impulsion du député Bahîj Taqî ed-dîn et regroupant neuf municipalités³² demeure un cadre actif pour la mise en œuvre de projets régionaux. C'est dans ce cadre notamment que l'on a réglé la question du ramassage des ordures dans les années 1980. La fédération avait acheté un terrain à Slayîb pendant la guerre, récupéré les camions de ramassage en usage dans les différentes municipalités pour organiser le service. En 1995, sous l'impulsion de Walîd Junblât, la fédération a passé un accord avec la société Sukleen pour l'enlèvement des ordures et seuls les déchets non pris en charge par la société privée sont encore acheminés à la décharge de Slayîb.

À Baaqline, ce qui caractérise la période d'après guerre, c'est la création d'un véritable tissu associatif multiforme qui s'érige sur le modèle des initiatives collectives en réponse aux besoins nés de l'urgence. À côté des associations familiales formelles enregistrées auprès de l'Etat, les *râbita*-s vestiges de l'ère chéhabiste, qui sont réactivées, ce sont plus d'une vingtaine d'associations qui sont fondées dans les années 1990. Bien sûr, mises à part les associations professionnelles comme l'association des commerçants de Baaqline, aucune ne parvient à s'imposer à l'échelle du village et ce mouvement de création est surtout caractérisé par son extrême scissiparité le long des lignes familiales et politiques. Chaque

³¹ *Al-Lajna al-Sha'biyya*., p. 23.

³² Baaqline, Al-Simqâniyya, Jdeide, Mazrâ'ât al-Shûf, Kahlûniyya, 'Aîn Wazayn, 'Aatrîn, 'Aanbal et Gharîfa.

association nouvelle s'organise donc par elle-même pour trouver les moyens de fonctionner en mobilisant ses réseaux dans la localité : organisation de petits déjeuners de bienfaisance, de manifestations diverses, exposition-vente de réalisations artisanales ou artistiques. Si avec le temps, on aura l'impression qu'il s'agit de plus en plus pour ces associations d'exister, souvent dans un état de vive concurrence, il est certain qu'au départ ce mouvement associatif s'inscrivait dans la vision d'une répartition "thématique" de l'action à mener sur le plan local, héritée du modèle de l'ACM (sport, agriculture, éducation, commerce...), et se fondait sur l'idée d'une réponse "citoyenne" en mettant en avant les vertus de solidarité de la société druze comme réponse au défi de la reconstruction. Il est pourtant certain que ces cadres associatifs ont constitué un canal d'expression "populaire" contre la mise en œuvre de certains projets locaux comme en témoigne l'affaire de la réfection des trottoirs dans le souk de Baaqline.

A l'origine de l'épisode en 1995, il y a la décision du *qaimaqam* - dont on soupçonne qu'elle ait été initiée par Munîr Abû Hâtum - de réaliser des trottoirs sur une centaine de mètres devant l'ensemble des boutiques situées entre la bibliothèque nationale et le carrefour du souk de Baaqline. Ce projet n'avait été discuté, ni avec les riverains, ni avec l'association des commerçants. Quand les travaux ont commencé en 1996, il y a rapidement eu une levée de boucliers devant la qualité de la prestation octroyée : des trottoirs en béton brut, érigés sans souci de prévoir l'évacuation des eaux et que l'on n'avait pas pris soin de mettre au niveau des pas de porte des boutiques. Plusieurs associations se sont alors mobilisées reprochant au *qaimaqam* de n'avoir pas réalisé au préalable une étude technique et architecturale. Noha el-Ghoussainy, jeune docteur en urbanisme, proche de Walîd Junblât et qui travaillait alors pour OGER-Liban, la compagnie de Rafîq Hariri, a pris la tête de la protestation jusqu'à obtenir la suspension du chantier. Le *qaimaqam* a donc décidé de reconsidérer le projet et en a confié l'expertise à N. el-Ghoussainy. Le béton coulé a été entièrement supprimé et c'est l'ensemble de la réalisation qui a été reprise, après acceptation de l'étude, avec une autre entreprise. Ces travaux n'ont été achevés qu'en 1999, après la mise en place d'un nouveau conseil municipal dans lequel on ne sera pas surpris de retrouver la spécialiste qui s'était fait connaître de la population à la faveur de cet épisode.

Une étude détaillée de l'ensemble du tissu associatif permettrait sans nul doute de dresser une cartographie détaillée de la société baaqlinie suivant une géométrie variable : infra-locale pour les associations de famille, partisans pour celles qui agissent en qualité d'organes locaux d'associations présentes à l'échelle du Liban, communautaires, etc...

Pour notre propos, on retiendra que si aucune de ces associations ne parvient véritablement à se structurer en pôle fédérateur cristallisant un certain type de revendications autour d'un leadership local, l'existence de multiples associations n'en permet pas moins à la population de Baaqline d'agir sur la scène locale dans le cadre de mobilisations ponctuelles.

Baaqline, ville conservatoire

Ce retour en arrière nous a permis de mettre en évidence une configuration dans laquelle la municipalité réhabilitée en 1998 est venue s'inscrire. Configuration de pouvoirs tout d'abord, entre la figure de Wafid Junblât et les organes du PSP qui sont incontournables dans la mise en œuvre des projets (qu'il s'agisse de l'obtention de financements ou du choix des entreprises pour effectuer les travaux), les associations "civiles" et les structures héritées de l'ACM et la fédération de municipalité. Configuration plus symbolique ensuite qui fait de Baaqline la capitale druze du Chouf, cœur de ce qui fut pendant dix ans un territoire sanctuarisé par l'exercice d'une administration infra étatique, et qui entend défendre ses prérogatives face à Dayr al-Qamar, la rivale maronite de l'autre côté de la vallée, mais aussi face à Bayt ed-dîn capitale politique qui n'est jamais devenue un centre urbain et à l'agglomération de Baqa'âta-Simqaniyye qui a explosé pendant la guerre sous l'afflux des réfugiés, devenant le véritable centre commercial du Chouf.

C'est à la lumière de ces deux configurations et de l'héritage de l'efficacité de la prise de décision pendant la période de l'ACM qu'il convient de reconsidérer les choix politiques de la municipalité. « Nous sommes les premiers habitants de la région, les descendants de ce chef de tribu que les califes avaient chargé de surveiller la côte à l'époque des croisades ». Les Baaqlinis sont intarissables sur l'histoire de leur village qui toujours commence par l'évocation de leur antériorité dans le pays druze. L'origine et les mythes qui s'y rattachent expliquent et justifient ce qu'on veut leur faire dire. C'est au nom de ces récits que Baaqline se considère et veut être considérée comme le cœur et la capitale du Shûf. L'option "touristique" privilégiée par la municipalité prend tout son sens lorsque l'on écoute ces discours récurrents. En ce sens, son territoire est symbolique et utilisé comme tel puisque de nombreux seigneurs ou leaders de la communauté y ont laissé leur marque. Parmi eux, Mustafa Arslân qui a édifié le bâtiment de la bibliothèque nationale actuelle au siècle dernier ou Najîb Junblât, son rival qui a fait construire la source du village. Pendant la guerre, c'est essentiellement à Baaqline ou autour d'elle que s'est déployée le marquage

de la symbolique communautaire druze. Walîd Junblât a également récupéré le bâtiment érigé par Majîd Arslân, qui était avant-guerre une prison d'Etat pour en faire une bibliothèque devenue le véritable centre de la vie publique à Baaqline. Enfin, il n'est pas jusqu'au shaykh Bahjat Ghayth qui s'est "approprié" un lieu symbolique dans la ville en investissant la Fondation Druze d'Aide Sociale devenue sous son patronage une école pour les orphelins de la communauté.

La rivalité symbolique qui oppose Baaqline à Dayr al-Qamar, l'identité druze à l'identité maronite, s'est traduite pendant la guerre par la captation des fonctions éducatives et de santé assumées par la bourgade chrétienne depuis le XIXe siècle. Baaqline compte aujourd'hui cinq écoles et plusieurs dispensaires³³. Cette opposition redessine, à un niveau plus localisée, l'opposition-distinction entre l'administration des régions sous le contrôle des Forces libanaises et l'ACM pendant la guerre. Dayr al-Qamar, c'est le Maronite de l'intérieur, d'autant plus jaloux qu'on reproche parfois à Walîd Junblât d'avoir privilégié son développement au détriment de Baaqline dans la volonté affichée du leader d'en faire une « vitrine » de la réconciliation dans la montagne. Le modèle à suivre pour la nouvelle équipe municipale est bien celui du souk rénové de Dayr qui attire les touristes pendant la haute saison, et non le village voisin de Baqa'âta-Simqâniyye qui a connu un autre type de développement.

En effet, cette stratégie de captation des services s'est faite au détriment d'un développement économique visible, qui s'est focalisé dans l'agglomération de Baqa'âta-Simqâniyye. Le boom dans ce petit village qui ne comptait que quelques centaines d'habitants avant 1975 s'explique d'abord par sa situation géographique au carrefour de la route Jezzine-Beyrouth et de l'axe Damas-Beyrouth utilisé pendant la guerre comme axe de contournement quand la voie directe, érigée en ligne de démarcation, était fermée à la circulation. Il a de ce fait été privilégié comme centre d'implantation pour les réfugiés venus du sud. Mais ce sont aussi un certain nombre de raisons réglementaires qui permet de comprendre le développement de Baqa'âta au détriment de Baaqline. Pour un investisseur désireux d'implanter un commerce ou une petite industrie, les conditions offertes à Baqa'âta sont bien plus favorables. Certes, le prix des terrains, même s'il a grimpé en flèche pendant la guerre, est toujours demeuré inférieur aux prix pratiqués à Baaqline³⁴. De plus, les contraintes y sont moindres puisque Baaqline relève du cadastre de Ba'abda qui prélève des

³³ Selon Marc Lavergne, il s'agissait là d'un moyen pour achever de neutraliser et d'isoler la capitale maronite (M. Lavergne, 1999).

³⁴ Pour une étude annuelle de l'évolution du prix des terrain à Baqa'âta, voir N. El-Ghoussainy (1988 : 150).

taxes sur toute vente de bien foncier (6,5%), tandis que les contrats sont simplement enregistrés chez le *mukhtâr* à Baqa'âta. Mais surtout, il existe des lois relatives à la construction beaucoup plus sévères à Baaqline: le pourcentage de constructibilité y est de 20-30% (contre 40% à Baqa'âta), le nombre d'étages à construire y est limité à trois et des règles d'embellissement sont imposées par la municipalité (obligation d'un certain pourcentage de pierre et de tuiles).

Loin de chercher à assouplir ces règles et ces contraintes, la municipalité a choisi, on l'a vu, d'axer pleinement son action sur les questions d'embellissement et d'écologie, thématiques chères au leader du Shûf. La volonté affichée est de faire de cette ville une "capitale" du Shûf, jouant à fond sur la mise en valeur de l'héritage historique de la communauté druze plutôt que sur la mise en place de conditions susceptibles de relancer un certain dynamisme économique.

Enfin, cette configuration de localités ne serait pas complète si on omettait de positionner Baaqline par rapport à deux centres différents du pouvoir : Bayt ed-dîn et Mukhtara. Située entre Dayr et Baaqline, le chef lieu administratif du *caza* est un bourg insignifiant du point de vue du nombre d'habitants. D'ailleurs, la route passe en contrebas des habitations et Bayt ed-dîn c'est avant tout le palais de l'émir Bashîr rebaptisé palais du peuple lorsque l'ACM y avait installé ses services. Les conseillers municipaux de Baaqline rappellent souvent qu'il fut un temps où le siège du *caza* se trouvait dans leur cité. Si Bayt ed-dîn marque la présence de l'Etat et de ses services entre les deux cités rivales, centralité symbolique qui fut un temps investie par une communauté, Mukhtara est le lieu effectif du pouvoir régional, où se tient la résidence de Walîd Junblât, qui par la place qu'il occupe dans l'échiquier politique libanais est l'autre pivot de la médiation entre les acteurs locaux et l'Etat.

Conclusions : pouvoirs locaux, illusions communautaires

L'institution municipale constitue sans nul doute un point nodal intéressant pour une relecture des "architectures" élaborées autour de la conception du local au Liban car elle permet de court-circuiter les cadres villageois, les analyses en termes communautaires et la réification d'une certaine opposition entre le centre et la périphérie. À Baaqline comme dans la quasi-totalité des localités libanaises, la municipalité est d'abord un moyen de lire une configuration politique régionale. En ce sens, elle se présente plus comme un cadre à investir que comme un véritable acteur sur la scène locale.

À côté du "poids" incontournable des leaderships politiques régionaux qui peuvent dans certains cas entraver l'action municipale³⁵ ou qui la contrôlent, voire l'instrumentalisent, d'autres facteurs empêchent l'émergence d'une véritable autonomie de la représentation municipale. Le rapport de la population à la municipalité ainsi que la représentation que les conseillers se font de leur rôle s'inscrit dans une logique de prestations de services administratifs et de relais de revendications individuelles ou émanant de collectifs associatifs. Les formes caractéristiques du rapport de clientèle ne semblent pas devoir se développer vis-à-vis du personnel municipal, ce qui traduit les limites de son pouvoir. L'attitude du conseil municipal de Baaqline dans la gestion de son patrimoine foncier montrait que la municipalité n'est pas perçue comme une personnalité morale agissant dans l'intérêt de la population qu'elle représente mais comme un conseil rassemblant des personnes qui sont chacune en situation d'interaction avec d'autres acteurs locaux. Enfin, il faut évidemment prendre en considération la tutelle indirecte de l'Etat sur cette institution. C'est bien le poids des contraintes réglementaires et financières qui pèsent sur la mise en œuvre des projets municipaux qui justifient les discours sur l'impuissance municipale mise en regard de l'efficacité qui prévalait à l'époque de l'ACM.

Pourtant, la renaissance de l'institution municipale, même si le conseil a été investi à Baaqline par des personnalités transfuges des structures de la période précédente, marque bien une rupture, au moins symbolique, avec l'expérience des pouvoirs locaux nés pendant la guerre. Le comité populaire et le comité de l'eau n'ont officiellement cessé d'exister qu'avec la mise en place de la municipalité et non après la disparition de l'ACM. C'est bien le portrait du président de la République Émile Lahoud qui est affiché dans le bureau du président du conseil. L'effigie de Kamal Jumblatt qui trônait dans ses locaux inscrivait en revanche le comité populaire dans une logique proprement communautaire. Observation anecdotique? Peut-être pas dans ce pays où les symboles furent une arme de la guerre civile. Il suffirait encore de prendre la mesure du camouflet ressenti par les Druzes lorsque Émile Lahoud a fait déboulonner la statue de Kamal Jumblatt à l'entrée du palais de Bayt ed-dîn en 1999, décidant de renouer avec la tradition qui faisait de la demeure émirale la résidence d'été des présidents libanais.

On ne saurait pourtant distinguer trop radicalement les périodes dans la compréhension historique de la municipalité que nous avons privilégiée ici. Il n'y a pas eu disparition de l'Etat puis retour de cet Etat sur la scène locale. Ainsi, le Comité pour l'eau

³⁵ Dans un contexte d'opposition pouvoirs municipaux/pouvoirs régionaux comme à Nabatieh et Tripoli (voir les contributions de Souha Tarraf et Bruno Dewailly dans le présent volume).

de Baaqline est la seule institution qui soit restée efficiente après la disparition de l'ACM, parce que sa création avait été sanctionnée par un arrêté du *qaimaqam* faisant office de maire qui en garantissait la légalité. A l'opposé, les décisions pratiques prises par les conseillers municipaux aujourd'hui peuvent permettre, dans les faits, de mettre l'Etat à distance. En effet, les surfaces déclarées dans le cadre de ventes de terrains sont systématiquement minimisées, puisque les taxes doivent être versées au tribunal foncier de Baabda, ce qui n'est pas le cas pour toute déclaration de permis de construire soumise au paiement de taxes municipales.

Mais au-delà de ces remarques sur la complexité du positionnement des municipalités dans un cadre régional, l'étude des choix gestionnaires faits dans cette petite bourgade du Shûf amène à reconsidérer, à partir d'un lieu beaucoup plus localisé, la vision d'une idéologie montagnarde alliée à la centralité étatique contre une centralité beyrouthine. C'est bien contre l'Etat, en le prenant certes comme modèle, que l'ACM s'est érigée en centralité régionale pendant la guerre. Et c'est de cette opposition symbolique à l'Etat dont la municipalité de Baaqline est héritière lorsqu'elle choisit de fonder son action sur l'affirmation et la préservation d'une identité locale. Identité druze et communautaire, certes, mais bien plus identité baaqlinie. Dans le jeu de ces oppositions symboliques et identitaires telles qu'elles se mettent en œuvre à partir d'une localité, l'on voit se dessiner des configurations régionales. Baaqline, Dayr el-Qamar, Baqa'âta-Simqâniyye, Bayt-ed-dîn, Mukhtara, localités qui sont autant de centralités dans le jeu local qui ne sauraient être prises en compte par les lectures centre / périphérie fondées sur l'Etat ou la capitale. Si les pouvoirs miliciens ont pu donner l'impression d'unifier, en les sanctuarisant, des territoires communautaires, le retour des institutions municipales aura peut-être le mérite, s'il ne signifie le retour à la démocratie locale, de permettre l'expression d'identités plus nuancées.

Bibliographie

- Abou-Rjaili K. (1989), "L'émigration forcée des populations à l'intérieur du Liban, 1975-1986", *Maghreb-Machrek*, n°125, p. 53-68.
- Abû Shaqra M. (2000), "L'aménagement urbain, entre les textes juridiques et les schémas directeurs des municipalités", *Vie locale, gestion municipale*, document 7, CERMOC, p. 57-60.
- Al-Amine A. (1989), "L'institution scolaire et la désarticulation de l'Etat", *Maghreb-Machrek*, n°125, p. 117-125.
- Al-Lajna al-sha'biyya fî Ba'aqlîn. Injâzât wa mashârîh* (Le Comité populaire de Baaqline. Réalisations et projets), (1991), s. n.
- Antoun R. et I. Harik (éds.) (1972), *Rural Politics and Social Change in the Middle East*, Bloomington & London.

- et al. (1998), *Wâqî' al-baladîyyat fî Lubnân, 'awa'iq al mushâraka wa-l-tanmiya al-mutwâzina* (Réalité des municipalités au Liban. Obstacles à la participation locale et au développement équilibré), Al-Markaz al-Lubnânî lil-Dirâsât.
- Beyhum N. (1991), *Espaces éclatés, espaces dominés. Étude de la recomposition des espaces publics centraux de Beyrouth de 1975 à 1990*, thèse de doctorat, Université de Lyon II.
- Beyhum N. (1994), "La Violence comme forme de substitution aux pouvoirs locaux", p. 79-89 in P. R. Baduel (dir.), *Espaces et pouvoirs locaux*, Syros, juillet 1994, Université de Provence-Communauté des universités méditerranéennes.
- Briquet J. L. et F. Sawicki (1989), "L'analyse localisée du politique. Lieux de recherche ou état des lieux", *Politix*, n° 7-8.
- Cantori L. J. et I. Harik (éds.) (1984), *Local Politics and Development in the Middle East*, Boulder & London.
- Davies M. F. (1991), "La gestion des espaces urbains en temps de guerre. Circuits parallèles à Beyrouth", p. 157-193 in N. Beyhum (dir.), *Reconstruire Beyrouth. Les paris sur le possible*, Lyon.
- El-Ghoussainy N. (1988), *Émergence d'une nouvelle organisation régionale au Liban : le Chouf*, Thèse de doctorat, Institut d'urbanisme et d'aménagement de la Sorbonne-Paris IV.
- Gellner E. (1981), *Muslim Society*, Cambridge.
- Harik J. (1993), "Change and Continuity among the Lebanese Druze Community : The Civil Administration of the Mountains, 1983-1990", *Middle Eastern Studies*, vol. 29, n°3, p. 377-398.
- Harik J. (1994), "The Public and Social Services of the Lebanese Militias", occasional paper on Lebanon n° 14, Oxford, Center for Lebanese Studies.
- Hourani A. (1977), "Ideologies of the City and the Mountain", *Essays on the Crisis of Lebanon*, Ithaca Press.
- Lavergne M. (1999), "Des Emirs de la Montagne à la reconstruction du centre-ville: disparités spatiales et littoralisation au Liban à l'ère de la mondialisation", *Méditerranée*, n°1-2, p. 35-44.
- Richani N. (1990), "The Druzes of Mount Lebanon: Class Formation in a Civil War", *Middle East Report*, n°janvier-février, p. 26-30.
- Richani N. (1998), *Dilemmas of Democracy and Political Parties in Sectarian Societies : The Case of the Progressive Socialist Party of Lebanon, 1949-1996*, New York.
- Picard E. (1996), « Liban. La matrice historique » p.63-103 in F. Jean & J. C. Rufin (dir.), *Économies des guerres civiles*, Paris.
- Taqrîr 'amâna sirr al-'idâra al-madaniyya 'an 'a'mâl wa 'injâzât al-madaniyya fî al-jabal, 1983-1990* (Rapport du secrétariat général de l'administration civile sur le travail et les réalisations civiles dans la montagne, 1983-1990), Bayt al-dîn, 28 octobre 1990.